

# SENIOR DENTAL CONFORT

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### 1. Définitions

**Client** : co-contractant de SENIOR DENTAL CONFORT

**Contrat** : convention de formation professionnelle conclue entre SENIOR DENTAL CONFORT et le Client. Cette convention peut prendre la forme d'un contrat en bonne et due forme, d'un bon de commande émis par le Client et validé par SENIOR DENTAL CONFORT ou d'une convention de formation en trois exemplaires pour la réalisation des actions de formation professionnelle.

**Formation intra-entreprise** : formation réalisée sur mesure pour le compte du Client, réalisée dans les locaux du Client et/ou à distance.

### 2. Objet et champ d'application

Tout Contrat implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Aucune dérogation aux présentes Conditions Générales n'est opposable à SENIOR DENTAL CONFORT si elle n'a pas été expressément acceptée par écrit par celle-ci.

### 3. Documents contractuels

Le Contrat précisera l'intitulé de la formation, sa nature, sa durée, ses effectifs, les modalités de son déroulement et la sanction de la formation ainsi que son prix et les contributions financières éventuelles de personnes publiques.

Tout Contrat sera établi selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et plus précisément suivant les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.

### 4. Report / annulation d'une formation par SENIOR DENTAL CONFORT

SENIOR DENTAL CONFORT se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter des formations planifiées sans indemnités, sous réserve d'en informer le Client avec un préavis raisonnable et pour raison de force majeure.

### 5. Annulation d'une formation par le Client

Toute formation ou cycle commencé est dû en totalité, sauf accord contraire exprès de SENIOR DENTAL CONFORT.

Toute annulation d'une formation à l'initiative du Client devra être communiquée par écrit dans les conditions qui suivent :

Pour les formations Inter et intra entreprises : la demande devra être communiquée au moins quinze (15) jours calendaires avant le début de la formation. A défaut, 100% du montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

**5.1** Toute formation en e-learning commandée est due à 100 % même en cas de rupture ou d'abandon de stagiaire.

**5.2** Toute visio-formation annulée moins de 72 heures avant la formation est due en totalité (100 %).

### 6. Remplacement d'un participant

Quel que soit le type de la formation, sur demande écrite avant le début de la formation, le Client a la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire.

### 7. Dématérialisation des supports

Dans le cadre d'un engagement environnemental, toute la documentation relative à la formation est remise sur des supports dématérialisés.

### 8. Refus de former

Dans le cas où un Contrat serait conclu entre le Client et SENIOR DENTAL CONFORT sans avoir procédé au paiement de la (des) formation(s) précédente(s), SENIOR DENTAL CONFORT pourra, sans autre motif et sans engager sa responsabilité, refuser d'honorer le Contrat et

de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

### 9. Prix et règlements

Tous les prix sont indiqués en euros net de TVA.

Les factures sont payables à trente (30) jours calendaires à compter de la date d'émission de la facture, sans escompte et à l'ordre de SENIOR DENTAL CONFORT.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente (minimum 0%) majoré de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, sans mise en demeure préalable, dès le premier jour de retard de paiement par rapport à la date d'exigibilité du paiement.

### 10. Règlement par un Opérateur de Compétences

Si le Client souhaite que le règlement soit effectué par l'Opérateur de Compétences dont il dépend, il lui appartient :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande.
- De l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'Opérateur de Compétences qu'il aura désigné.

Si l'Opérateur de Compétences ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si SENIOR DENTAL CONFORT n'a pas reçu la prise en charge de l'Opérateur de Compétences au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation concernée par ce financement.

En cas de non-paiement par l'Opérateur de Compétences, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

### 11. Obligations et Responsabilité de SENIOR DENTAL CONFORT

SENIOR DENTAL CONFORT s'engage à fournir la formation avec diligence et soin raisonnables.

SENIOR DENTAL CONFORT s'engage à ne pas communiquer les informations récoltées lors de ses actions de formation dans le respect des résidents/patients.

SENIOR DENTAL CONFORT s'engage à respecter les règles sanitaires du client et fournir sur demande tout document utile.

SENIOR DENTAL CONFORT affirme être assuré pour la responsabilité civile professionnelle et respecter les règles de sécurité du client.

### 12. Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- Payer le prix de la formation.
- N'effectuer aucune reproduction de matériel ou documents dont les droits d'auteur appartiennent à SENIOR DENTAL CONFORT, sans l'accord écrit et préalable de SENIOR DENTAL CONFORT, et
- Ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des formations, sans l'accord écrit et préalable de SENIOR DENTAL CONFORT.

### 13. E-Learning

SENIOR DENTAL CONFORT accorde au Client une licence d'utilisation non exclusive, incessible et non transférable de ses contenus de formation à distance, ci-après le « Module ».



# SENIOR DENTAL CONFORT

L'ensemble des Modules seront mis à la disposition du Client, dans un portail e-learning, après la formation du Contrat.

L'accès aux Modules est géré par la plateforme e-learning partenaire de SENIOR DENTAL CONFORT.

Un identifiant et un mot de passe sont communiqués au Client pour chacun des apprenants sur la base des informations fournies par le Client (nom, prénom). Une adresse mail sera générée pour chaque apprenant. L'identifiant et le mot de passe sont confidentiels, personnels, inaccessibles et intransmissibles.

Le Client est responsable de la gestion et de la conservation des identifiants et mots de passe. En conséquence, il appartient au Client de mettre en œuvre toutes mesures de précaution nécessaires à leur protection et à leur conservation. Le Client est responsable des conséquences de leur utilisation.

SENIOR DENTAL CONFORT ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe du Client.

Le Client s'engage à informer SENIOR DENTAL CONFORT de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe dès qu'il en a connaissance.

Le Client disposera d'un délai communiqué par SENIOR DENTAL CONFORT pour consommer les licences d'utilisation des Modules. Passé ce délai, la(les) licence(s) d'utilisation consentie cessera(ont) immédiatement.

SENIOR DENTAL CONFORT ne pourra être tenu pour responsable d'un abandon de parcours ou d'une non-connexion d'un stagiaire.

Afin de prévenir la rupture ou l'abandon du parcours par le stagiaire, SENIOR DENTAL CONFORT s'engage à communiquer hebdomadairement au responsable les temps de connexion, les statistiques, ainsi que les alertes des risques d'abandon.

L'hébergement des Modules sur les plateformes du Client et/ou la création de contenus digitaux sur mesure fait l'objet de dispositions spécifiques à négocier entre les parties.

## **14. Confidentialité et Propriété Intellectuelle**

Il est expressément convenu que toute information divulguée par SENIOR DENTAL CONFORT au titre ou à l'occasion de la formation doit être considérée comme confidentielle (ci-après « Informations ») et ne peut être communiquée à des tiers ou utilisée pour un objet différent de celui de la formation, sans l'accord préalable écrit de SENIOR DENTAL CONFORT. Le droit de propriété sur toutes les Informations que SENIOR DENTAL CONFORT divulgue, quel qu'en soit la nature, le support et le mode de communication, dans le cadre ou à l'occasion de la formation, appartient exclusivement à SENIOR DENTAL CONFORT. En conséquence, le Client s'engage à conserver les Informations en lieu sûr et à y apporter au minimum, les mêmes mesures de protection que celles qu'il applique habituellement à ses propres informations. Le Client se porte fort du respect de ces stipulations de confidentialité et de conservation par les apprenants. Le paiement du prix n'opère aucun transfert de droit de propriété intellectuelle sur les Informations.

Par dérogation, SENIOR DENTAL CONFORT accorde à l'apprenant, sous réserve des droits des tiers, une licence d'utilisation non exclusive, non-cessible et strictement personnelle du support de formation fourni, et ce quel que soit le support. L'apprenant a le droit d'effectuer une photocopie de ce support pour son usage personnel à des fins d'étude, à condition que la mention des droits d'auteur de SENIOR DENTAL CONFORT ou toute autre mention de propriété intellectuelle soient reproduites sur chaque copie du support de formation. L'apprenant et le Client n'ont pas le droit, sauf accord préalable de SENIOR DENTAL CONFORT :

- D'utiliser, copier, modifier, créer une œuvre dérivée et/ou distribuer le support de formation à l'exception de ce qui est prévu aux présentes Conditions Générales.

- De désassembler, décompiler et/ou traduire le support de formation, sauf dispositions légales contraires et sans possibilité de renonciation contractuelle.
- De sous licencier, louer et/ou prêter le support de formation.
- D'utiliser à d'autres fins que la formation le support associé.

## **15. Ethique**

**15.1** Le Client garantit que ni lui ni aucune personne sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte n'a accordé ni n'accordera d'offre, de rémunération ou de paiement ou avantage d'aucune sorte, constituant ou pouvant constituer selon la réglementation applicable au Contrat et aux parties un acte ou une tentative de corruption ou de trafic d'influence, directement ou indirectement, en vue ou en contrepartie de l'attribution d'un avantage (ci-après les « Actes de Corruption »). Le Client s'assurera qu'une enquête sera menée avec diligence en cas de preuve ou soupçon relatif à la commission d'un Acte de Corruption et sera signalée à SENIOR DENTAL CONFORT.

**15.2** Le Client garantit :

- Que lui-même et toutes les personnes sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte, ont connaissance et se conforment à toutes les lois et réglementations sur la lutte contre la corruption qui leur sont applicables.
- Qu'il a mis en œuvre des règles et procédures permettant de se conformer auxdites lois et réglementations.

## **16. Protection des données personnelles**

Dans le cadre de la réalisation des formations, SENIOR DENTAL CONFORT est amenée à collecter des données à caractère personnel.

SENIOR DENTAL CONFORT s'engage à ne divulguer aucune information, ni identité récoltée lors de ces formations.

## **17. Communication**

Le Client autorise expressément SENIOR DENTAL CONFORT à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la conclusion d'un Contrat et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

## **18. Loi applicable et juridiction**

Les Contrats et tous les rapports entre SENIOR DENTAL CONFORT et son Client relèvent de la Loi française. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable dans un délai de soixante (60) jours compté à partir de la date de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception, que la partie qui soulève le différend devra avoir adressée à l'autre, seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Nanterre quel que soit le siège du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

S.A.R.L au capital de 8 000 €

ORGANISME N°11921620292 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

SIRET 493.310.148.00017 Nanterre – APE 8559A

15, Rue Mertens 92270 BOIS-COLOMBES – Tél 01.47.60.99.19 – [seniordentalconfort@orange.fr](mailto:seniordentalconfort@orange.fr)

